

UCP - paye et déclarations associées

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

GRETA CFA AQUITAINE
Michel SABATIER
05.58.75.07.98
centre.tertiaire.montdemarsan@greta-sud-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Maîtriser les bases de la comptabilité

Prérequis pédagogiques :

Cette formation s'adresse à tout personnel chargé de la gestion en PME-PMI et maîtrisant les principes de base de la comptabilité générale.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise, Acquérir les bases de la technique de la paie, Réaliser la paie à l'aide d'un logiciel spécifique et professionnel, Mettre en évidence des liens entre le logiciel de paie et le logiciel de comptabilité

Contenu et modalités d'organisation

Établir les bulletins de salaire : - le calcul de la rémunération brute : les bases, les abattements, les avantages en nature, les indemnités et primes, différencier les heures supplémentaires et les heures complémentaires. - les cotisations sociales : les organismes sociaux, les tranches, les bases, les plafonds. - collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel : congés payés, maladie ... - notion de contingent d'heures et de contrepartie obligatoire en repos, - la réduction des cotisations patronales des heures supplémentaires : loi TEPA - connaître la réduction dégressive des cotisations patronales ("loi Fillon"). - déterminer et connaître la rémunération nette : les éléments du net imposable, les éléments du net à payer. Assurer les exigences déclaratives légales et comptables des documents relatifs à la paie : - comptabiliser les salaires et les charges patronales, - suivre le calendrier des déclarations : date d'exigibilité, - les obligations mensuelles : - les obligations annuelles : la DADSI et la DADSII. Découvrir le fonctionnement du logiciel : - étudier l'interface de l'application. Créer le dossier et adapter le paramétrage : - créer le dossier de l'entreprise, - mettre au point le paramétrage du logiciel en fonction des besoins et des contraintes de la société. Affiner le paramétrage en fonction des salariés de l'entreprise : - comprendre et être capable de modifier les paramètres en fonction de l'évolution de la société et des modifications des lois et taux de cotisations à appliquer, - adapter les profils des salariés, - mettre en place le fichier des salariés. Traiter la première paie : - saisir les éléments variables de la première paie, - préparer et établir les bulletins de salaire, - éditer les bulletins et les états mensuels relatifs à la paie. Réaliser les paies suivantes : - créer une paie par recopie du mois précédent, - traiter les paies selon les différents statuts des salariés. Maîtriser les cas particuliers : - organiser la paie d'un commercial, - créer une table de commissions, - gérer la prise de jours de congés payés. Procéder à la clôture annuelle et à la préparation de la D.A.D.S. Effectuer la sauvegarde et la restauration du dossier. Être capable de

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Entrées et sorties permanentes

Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00034740	du 01/01/2017 au 01/01/2022	Mont-de-Marsan (40)	GRETA CFA AQUITAINE		Non éligible	FPC
00055983	du 21/03/2017 au 31/12/2022	Bayonne (64)	GRETA CFA AQUITAINE		Non éligible	FPC
00057007	du 03/04/2017 au 22/12/2021	Dax (40)	GRETA CFA AQUITAINE		Non éligible	FPC
00201801	du 26/04/2021 au 21/05/2021	Boulazac (24)	GRETA CFA AQUITAINE		Non éligible	FPC